



## **CHARTRE DE LA YOULE DE VILLEFRANCHE** *Règlement intérieur de l'association*

*Bienvenue à bord de la yole Laïssa Ana !*

*L'association « Une Yole pour Villefranche » est heureuse de vous accueillir sur la yole et souhaite que vos navigations s'effectuent en toute sécurité dans un climat chaleureux.*

*Pour cela, quelques règles de base vous sont proposées.*

### **1. ADHESIONS ET LICENCES**

La yole de Villefranche a un fonctionnement associatif. Elle ne peut accueillir que des adhérents à jour de leur cotisation.

Cette règle est d'autant plus impérative que la licence fédérale (donc l'assurance) est incluse dans la cotisation.

Dès les premières sorties, une assurance à la journée est imposée de façon que les risques liés à la navigation soient pleinement couverts.

### **2. SECURITE**

La yole est un bateau solide et stable qui permet de naviguer dans de bonnes conditions. Il n'empêche que cette activité à caractère sportif comporte des risques.

La première précaution est d'être bien assuré (voir article précédent). Il faut aussi être en bonne condition physique, ce que certifie un médecin (à défaut une décharge médicale est exigée). De plus, sur un bateau étroit et non ponté, savoir nager est indispensable.

La règle sur la yole est le port de la brassière de sauvetage.

Les manœuvres, surtout lors de la pratique de la voile, nécessitent une bonne coordination de l'équipage. C'est pourquoi les ordres ne peuvent être donnés que par le chef de bord (ou les équipiers qu'il aura délégués) et ne peuvent être discutés durant l'action (il reste bien sûr possible de faire un petit débriefing une fois celle-ci terminée !).

.../...

---

#### **Association « Une Yole pour Villefranche »**

Pavillon Beaudouin

Les voûtes de la Darse

06230 Villefranche-sur-Mer

<http://www.yolevillefranche.com/>

### **3. PARTICIPATION**

La yole de Villefranche n'est pas un club de loisirs commercial mais une association où chacun se doit d'apporter sa participation. Le coût modique de l'activité repose sur cette prise en charge collective.

Lors des sorties, chacun doit apporter son concours à l'équipement du bateau (transport et installation du matériel) et à la remise en ordre de la yole à la fin de la sortie.

L'entretien du bateau et, en particulier, la participation au carénage annuel, font partie des obligations de tous les adhérents.

De plus, une participation de tous à l'organisation des manifestations et des déplacements est nécessaire.

Et, bien sûr, la prise de responsabilités au sein de l'association pour améliorer son fonctionnement est toujours appréciée.

### **4. CONVIVIALITE**

La yole est un espace confiné dont on ne peut s'échapper en navigation ! C'est pourquoi un climat désagréable sur le bateau peut vite devenir insupportable.

Il est donc indispensable que chaque équipier veille au respect de ses voisins et, s'il souhaite faire une remarque, le fasse en évitant toute formulation blessante ou injurieuse.

Les équipiers ont des degrés de compétence et d'habileté différents sur la yole mais chacun y a sa place. L'entraide doit donc être la règle ; l'ironie condescendante est à proscrire absolument.

Par ailleurs, il a déjà été indiqué que l'autorité du chef de bord et de ses délégués ne peut être discutée durant les manœuvres.

---

*Cette Charte, adoptée par le Conseil d'Administration de l'association, a été confirmée lors de l'Assemblée Générale de 2011.*

*L'Assemblée Générale du 3 février 2012, à l'unanimité, a conféré, à la Charte de la yole le caractère de Règlement intérieur de l'association, s'imposant à tous ses membres.*